

Délibération n° 2025-05

Objet : Compte de gestion 2024

Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, Trésorière du CCAS, a présenté le compte de gestion de l'exercice 2024 du CCAS. Ce document a été comparé avec le compte administratif du même exercice arrêté par délibération du Conseil d'Administration du 15 mai 2024 et les autres documents comptables tenus par l'ordonnateur.

Cette comparaison permet de déclarer les arrêtés des dépenses et des recettes identiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,

Vu les comptes présentés par Monsieur Michel YZIQUEL pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 11 mars 2024 et par Madame Aurélie SCHAEFFER pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2024 des recettes et dépenses,

Vu les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024,

Après avoir approuvé le compte administratif du CCAS de Strasbourg lors de sa séance du 28 mai 2025

Sur proposition de sa Vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2024,

Constate

Que les opérations effectuées pendant la gestion 2024 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

-Résultats du compte de gestion :

Dépenses : 6 212 449,41 €

Recettes : 5 688 515,73 €

Résultat de l'exercice : -523 933, 68€

- Résultats du compte administratif :

Dépenses : 6 212 449,41 €

Recettes : 5 688 515,73 €

Résultat de l'exercice : - 523 933,68

Section d'investissement :

- Résultats du compte de gestion :

Dépenses : 127,00 €

Recettes : 237,00 €

Résultat de l'exercice : 110,00 €

- Résultat du compte administratif :

Dépenses : -127,00 €

Recettes : 237,00 €

Résultat de l'exercice : 110,00 €

Donne quitus pour la gestion de l'exercice 2024 à Monsieur Michel YZIQUEL pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 11 mars 2024 et à Madame Aurélie SCHAEFFER pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2024.

Strasbourg, le 28 mai 2025

Par délégation,



Floriane VARIERAS

Vice-présidente

Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral

le :

et affichage au centre administratif

le :

03 JUIN 2025

03 JUIN 2025